

GREFFE

VILLE DE  
BEAUCEVILLE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS**

- QUE Ce règlement a pour but d'harmoniser les la réglementation dans la MRC Beauce-Centre concernant la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- Avis de motion : 2 avril 2024
  - Dépôt du projet de règlement : 15 avril 2024
  - Adoption du règlement : 6 mai 2024
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 16 mai 2024.

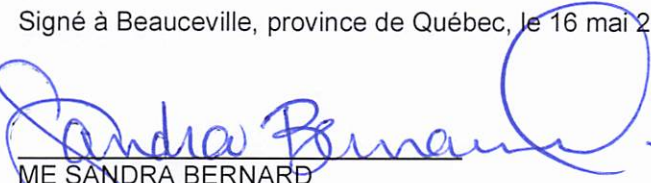
  
ME SANDRA BERNARD  
Greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 16 mai 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 16 mai 2024.

  
ME SANDRA BERNARD  
Greffière